AVIS DE COURSE

CLUB NAUTIQUE DE CLAOUEY

GRADE : 5 C

DIMANCHE 16 AVRIL 2023

CLAOUEY / LEGE CAP FERRET

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES
L'épreuve est régie par les *Règles de course à la Voile* et les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
Les IC seront disponibles au club le 16 avril.

3 COMMUNICATION
Le tableau officiel d'information est disponible au club sur le tableau officiel.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff, RS FEVA double.
a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire sur site au club.

5 DROITS A PAYER
Néant

6 PUBLICITE
6.1 bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
Dimanche 16 avril	10h	11h

8.2 Nombre de courses : 3
8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 12h00
8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit, type banane.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

14 CLASSEMENT

14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
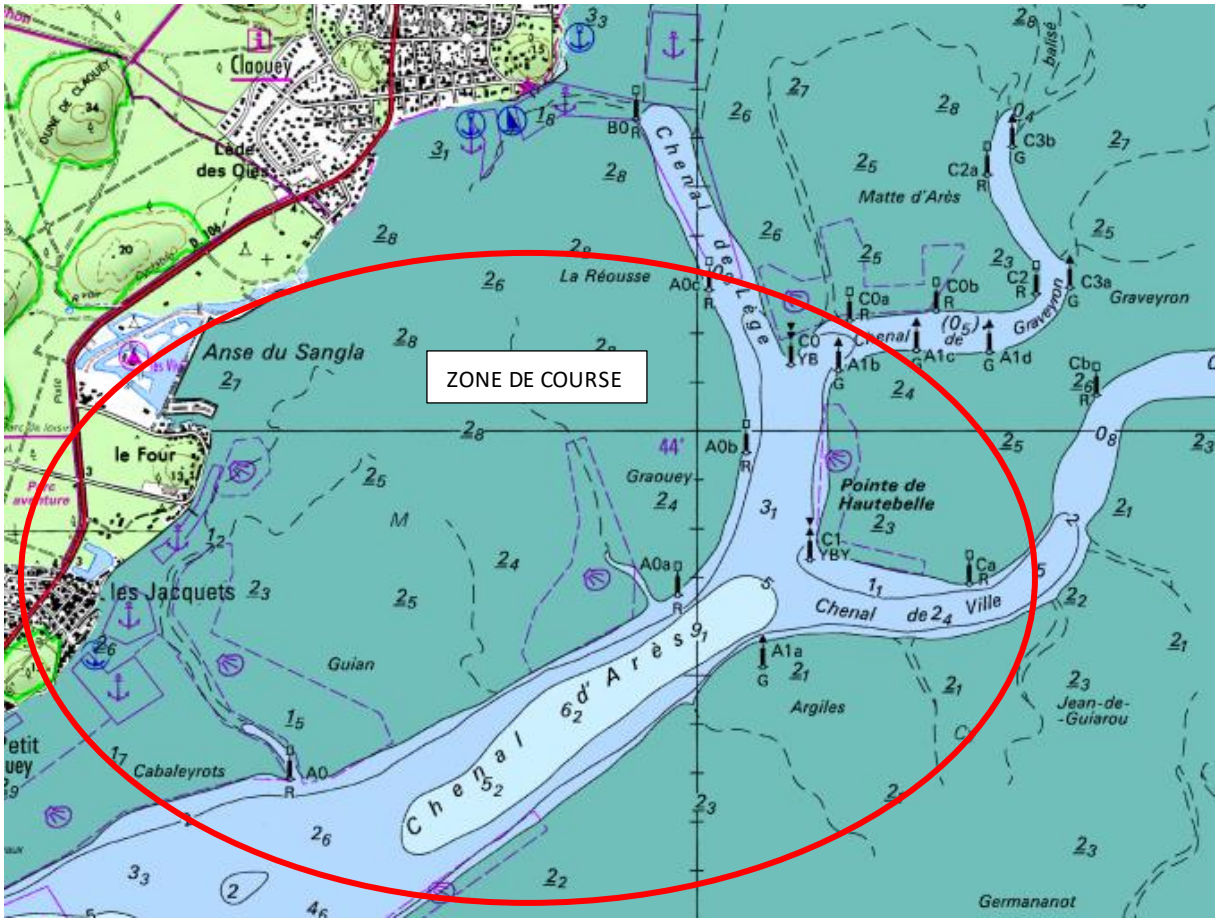
ANNEXE ZONE DE COURSE